



Plus-value immobilière et exonération fiscale

Par Marjorie_AG

Bonjour,

Nous avons acquis un terrain en début d'année pour un projet de construction. J'avais auparavant vendu ma résidence secondaire et je me suis engagée à utiliser une part X de cette vente pour la construction de notre résidence principale (l'imposition sur la plus-value de la vente de ma résidence secondaire a bien été calculée en tenant compte de cela).

Ma question porte sur l'affectation de cette part X pour la construction de notre résidence principale. Puis-je les utiliser :

- pour des travaux intégrés au plan de financement de notre banque (cuisine, peintures, etc) ?
- pour des travaux non intégrés au plan de financement de notre banque (portail extérieur, faïences, climatisation, etc) ?
- pour la taxe d'aménagement et la taxe de raccordement ?
- ou bien seulement pour un appel de fonds émanant de notre constructeur ?

Merci par avance pour votre retour.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous posé la question à votre centre des impôts ?

Sans réponse écrite, il est préférable de jouer la prudence et d'utiliser la somme pour payer le constructeur.